

19 FEV 2020

0078 / 20

DECISION

Le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95 ;
- Vu la circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 du Chef du Gouvernement relative à la nomination dans les postes de responsabilité au sein des les Etablissements publics ;
- Vu la décision n°40/16 du 15 mai 2017 du statut du personnel de la CMR relative à la procédure interne de nomination aux postes de responsabilité ;
- Vu la décision n° 236 18/DEPP du 2 février 2018 fixant l'organigramme de la CMR ;
- Vu la loi-cadre de la C.M.R, au titre de l'exercice budgétaire 2020,

D é c i d e

Article 1 : La Caisse Marocaine des Retraites lance un **appel à candidatures internes et externes** pour pourvoir le poste de **Secrétaire Général** de la Caisse.

Article 2 : Profil requis

Peuvent postuler, les candidats de nationalité marocaine, répondant au profil ci-après :

1. Pour les candidatures externes :

- ✓ Titulaires d'un BAC + 5 au moins : Lauréats des grandes Ecoles d'ingénieurs, des grandes Ecoles de Commerce et des Universités ou équivalent ;
- ✓ Cadres supérieurs relevant d'une Administration publique ou d'une Collectivité territoriale ou d'un Etablissement ou Entreprise public ou d'une personne morale de droit public ou du secteur privé ;
- ✓ Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans une Administration publique ou d'une Collectivité territoriale d'un Etablissement ou Entreprise public ou d'une personne morale de droit public ou du secteur privé et avoir occupé un poste de responsabilité (Chef de Division ou équivalent) au minimum durant 10 ans.

2. Pour les candidatures internes :

Les Chefs de Pôle et les Chefs de Division de la CMR ayant respectivement un minimum 5 et 10 ans d'ancienneté dans lesdits postes.

Article 3 : Description du poste

1. Principales Attributions :

- ✓ Assister le Directeur dans l'exercice de ses fonctions liées aux missions et attributions de la CMR fixées par la législation et dans la gestion de l'Institution conformément aux orientations du Conseil d'Administration ;
- ✓ Veiller, sous l'autorité du Directeur, à la coordination entre les différents services de la Caisse ;
- ✓ Exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par le Directeur ;
- ✓ Représenter le Directeur, par délégation, dans les relations avec les partenaires de la Caisse.

2. Compétences requises :

- ✓ Connaissance du secteur de la retraite et des textes réglementaires régissant les régimes gérés par la CMR ;
- ✓ Fortes connaissances dans le domaine administratif, financier et juridique ;
- ✓ Maîtrise des techniques de gestion, de planification et d'exécution des projets et programmes ;
- ✓ Connaissance des techniques et pratiques de communication, d'animation et de négociation ;
- ✓ Grande expérience dans la gestion des équipes pluridisciplinaires ;
- ✓ Connaissance de la réglementation régissant les Etablissements et Entreprises publics ;
- ✓ Maîtrise des techniques managériales ;
- ✓ Grande capacité d'analyse et de synthèse.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

1. Pour les candidatures externes :

- ✓ Demande de candidature ;
- ✓ Curriculum vitae retraçant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat ;
- ✓ Photocopie légalisée du/des diplômes obtenu(s) ;
- ✓ Photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;
- ✓ Copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par des Etablissements universitaires marocains ;
- ✓ Justificatifs d'expérience ;
- ✓ Plan d'action et démarche proposée pour la prise en main du poste objet de cet appel à candidatures.

2. Pour les candidatures internes :

- ✓ Demande de candidature ;
- ✓ Curriculum vitae retraçant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat ;
- ✓ Plan d'action et démarche proposée pour la prise en main du poste objet de cet appel à candidatures.

Les dossiers de candidature devront être adressés par e-mail à l'adresse recrut_cmr_2020@cmr.gov.ma et ce, **au plus tard le mercredi 4 mars 2020 inclus** (toute candidature envoyée via un autre canal ne sera pas prise en compte).

Article 5 : Déroulement de la sélection

- ✓ La commission qui se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidatures et de mener les entretiens d'évaluation des candidats ayant postulé au poste objet de cette décision sera instituée par décision du Directeur de la CMR ;
- ✓ La date et le lieu de déroulement des entretiens seront publiés sur les sites internet www.cmr.gov.ma, www.emploi-public.ma ainsi que sur le site Intranet de la CMR ;
- ✓ L'annonce des résultats sera publiée sur les sites internet www.cmr.gov.ma, www.emploi-public.ma ainsi que sur le site Intranet de la CMR.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Lotfi BOUJENDAR